



Mission régionale d'autorité environnementale
Nord – Pas-de-Calais – Picardie

Communiqué de Presse

Installation de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Nord – Pas de Calais – Picardie

Lille, le 14 septembre 2016,

La réforme de l'autorité environnementale en région est entrée en vigueur avec le décret du 28 avril 2016 et la nomination des membres des missions régionales, publiée au Journal Officiel du 19 mai 2016.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Nord – Pas de Calais – Picardie est une instance collégiale composée de :

Michèle Rousseau, membre permanent et présidente
Étienne Lefebvre, membre permanent
Philippe Ducrocq, membre associé titulaire
Valérie Morel, membre associé titulaire
Denise Lecocq, membre associé suppléant

Le rôle de la MRAe est principalement, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme :

- de décider, au cas par cas, de soumettre ou non à évaluation environnementale stratégique des plans, programmes, schémas et documents d'urbanisme
- d'émettre un avis sur les évaluations environnementales stratégiques des documents précités ou sur les études d'impact de projets soumis au débat public. Ces avis font partie du dossier soumis à l'enquête publique.

Les dossiers sont déposés auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) qui en assure l'instruction sous l'autorité fonctionnelle de la MRAe. La MRAe agit en toute indépendance vis-à-vis de l'autorité administrative chargée d'approuver ces plans et programmes. Dès leur adoption, les décisions et avis sont transmis à l'autorité préfectorale et mis en ligne via un site Internet dédié : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

La mission a été mise en place le 27 juin 2016 à Lille et a fait de la collégialité le principe de base de son fonctionnement. A ce jour, la MRAe a reçu 81 dossiers et a statué sur 18 « cas par cas » et 4 avis. Un bilan sera tiré à la fin 2016 au terme d'un premier semestre de travail.

Contact presse :

Maud de Crépy : 01 40 81 68 11 - maud.de-crepy@developpement-durable.gouv.fr
Mélanie Mouëza : 01 40 81 23 73 - melanie.moueza@developpement-durable.gouv.fr